

FICHE N°3 : LE MONOXYDE DE CARBONE

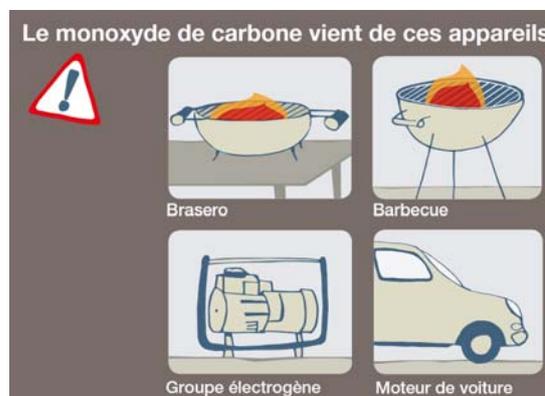
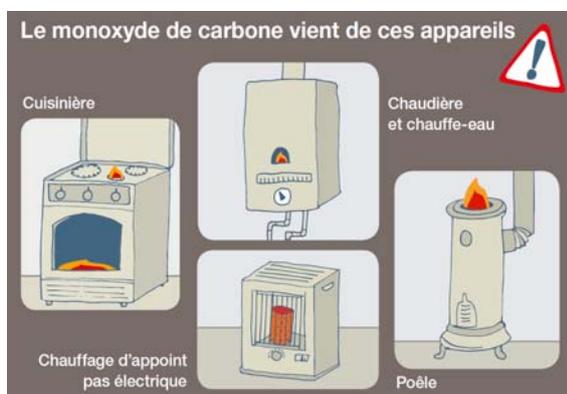
Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux car il ne se voit pas et n'a pas d'odeur.



Le monoxyde de carbone peut provoquer :

- des évanouissements
- des décès.

D'où vient-il ?



Comment se protéger ?

- Faire vérifier les appareils de chauffage par un professionnel,
- Ne pas utiliser les appareils de cuisson pour se chauffer,
- Ne pas utiliser les appareils prévus pour l'extérieur (barbecue, brasero) dans un logement
- N'utiliser que du bois sans verni et sans peinture pour un poêle à bois
- Ne pas utiliser un chauffage d'appoint plus de 2 heures de suite
- Ne pas boucher les ouvertures qui permettent la circulation d'air (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain...)
- Aérer chaque jour les pièces pendant au moins 10 minutes, même en hiver

En cas d'urgence

Contactez les secours :

18 : Pompiers

15 : Samu

114 : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)

112 : Numéro d'urgence depuis un portable



Retrouvez toutes les informations sur le site internet des services de l'Etat dans le jura : www.jura.gouv.fr